



Caisse de l'industrie de la construction
Caisses de compensation bâtiment, travaux publics,
gypserie-peinture, étanchéité – toiture, carrelage
Rue de Malatrex 14 – 1201 Genève
Tél. : 022 949.19.19 – Fax : 022 949.19.20 – www.ccb.ch

Fiche d'engagement

Valant soumission à la convention collective de travail
de la profession au sens de l'article 356 b. du CO

Badge
 Oui Non

Uniquement si vous
souhaitez un badge.

PHOTO

Ne pas coller ni agraffer.
Fixer au moyen d'un trombone

IMPORTANT

Inscrire au dos de la photo, le
nom, le prénom et la date de
naissance du salarié.

Etat personnel

N° personnel Nom(s) Prénom(s)
 N° AVS Date de naissance Titre Monsieur Madame
 Etat civil Date du mariage, du divorce ou du partenariat Nationalité
 Célibataire Divorcé(e) Marié(e) En partenariat Séparé(e) Veuf(ve)
 Contacts facultatifs (e-mail, téléphone mobile, téléphone fixe)

Adresse en Suisse

Logeur Rue et numéro
 Ligne supplémentaire N° postal Localité Domicile fiscal
 Privé Professionnel

Adresse à l'étranger

Ligne 1 Ligne 2
 Ligne 3 N° postal et localité Pays

Etat du salarié dans l'entreprise

N° d'entreprise Date d'entrée Activité Catégorie de salaire Code salaire Section
 BT CA ET GN GP JA PE RE TP VD Administration Exploitation Horaire Mensuel
 Salaire de base Taux d'occupation % Profession Classe de salaire Service Job d'été ou Stage
 A B B1 B2 C CE D H Q Paies Listes nominatives Oui Non
 Permis Date d'échéance du permis Contrat de travail Partie SUVA Code SUVA Date début apprentissage Date fin apprentissage
 B C Ci F G L R S Oui Non A Z 0 1 2 3
 Genre d'impôts Code impôts Barème ajusté Conjoint
 I.F.D. Source Spécial Oui Non Pas de conjoint Sans revenu Avec revenu Travail OI Suisse ou permis C
 Pour les impôts source, années de naissance des enfants mineurs au 31 décembre

Données de paiement du salarié

Mode de paiement
 Banque DTA OPAE Caisse
 N° IBAN Nom de la banque BIC - SWIFT Clearing

Prestations ou déductions permanentes de salaire

Code N° de chantier Montant fixe en Fr. Code N° de chantier Montant fixe en Fr. Code N° de chantier Montant fixe en Fr.

Véhicule d'entreprise

Code N° de chantier Montant fixe en Fr. Utilisation restreinte Utilisation privée Taux
 2980 Oui Non Réelle Forfaitaire %

Prévoyance professionnelle

CPPIC A la sortie de la Caisse de prévoyance et en l'absence de prestations de retraite, d'invalidité ou de décès, un compte d'épargne est ouvert au nom de l'assuré, sauf autres instructions.
 Salaire mensuel Nombre d'heures mensuelles pour salaire horaire
 PACT Avec 13ème Sans 13ème
 Taux Montant fixe en Fr.
 Autres %

Assurances maladie

Perte de salaire Les personnes au bénéfice de rentes telles que AI, LPP, LAA, AMF et/ou Etiez-vous en parfaite santé et capable de travailler à 100 % ?
 Avenir / Universa Autres Oui Non
 Les personnes au bénéfice de rentes telles que AI, LPP, LAA, AMF et/ou qui se trouvent en réadaptation professionnelle ne peuvent être assurées.

Ne pas omettre :

- de signer cette fiche (salarié et employeur),
- d'envoyer cette fiche dans les plus brefs délais à la Caisse sur l'adresse générique, www.entreprises@ccb.ch,
- de remettre une copie de cette fiche à votre salarié,
- de garder une copie de cette fiche pour votre dossier,
- de joindre, si salarié d'exploitation, le questionnaire maladie.

Le soussigné certifie que les réponses aux questions posées sont exactes.

Il déclare connaître les conditions de travail et prestations sociales en usage dans la profession à Genève et s'engage, pour sa part, à les respecter intégralement.

Date, timbre et signature de l'entreprise :

Certifié exact le : _____

Signature du salarié :

Informations indispensables à l'enregistrement de votre salarié

Etat personnel

Le **nom, prénom, date de naissance, l'état civil**, la **nationalité** sont des éléments indispensables.

Une absence d'information ou des informations incomplètes peuvent occasionner des désagréments, notamment financiers.

Nous vous rappelons que le partenariat enregistré (PACS en France) est reconnu en Suisse **uniquement** pour les personnes du même sexe.

L'**adresse** est le lieu de résidence de votre salarié durant sa semaine de travail.

Les cases postales, les adresses auprès de l'employeur ou d'une fiduciaire ne sont pas autorisées.

Etat du salarié dans l'entreprise

La **date d'entrée**, le **salaire de base**, le **taux d'occupation** et la **profession** sont nécessaires, par exemple en cas de contrôle de chantier ou pour les décomptes annuels (SUVA et autres)

Le **taux d'occupation** : En cas d'engagement à temps partiel, la présence du travailleur sur les chantiers (matin et/ou après-midi) et les horaires de travail sur le chantier devront être mentionnés sur le contrat de travail.

La **classe de salaire** détermine le **salaire minimum**. (voir mémento)

Le **permis d'établissement** est un élément nécessaire pour déterminer le genre d'impôts

Permis **B** : Autorisation de **séjour**

Permis **C** : Autorisation d'**établissement** sur tout le territoire

Permis **Ci** : Conjoint et enfants des membres du personnel des **représentations étrangères**

Permis **F** : Livret pour étranger admis **provisoirement** (12 mois au plus)

Permis **G** : Autorisation pour les **frontaliers**

Permis **L** : Autorisation de **courte durée** (en général 1 année)

Lettre **S** : Suisse (pour les suisses résidant en France, indiquer permis G)

L'établissement d'un **contrat de travail écrit et signé** par les parties est **obligatoire**. Il devra mentionner le **nom des parties**, la **date de prise d'emploi**, la **fonction**, la **classe**, le **salaire** et les éventuels suppléments salariaux, la **durée hebdomadaire** du travail. Pour le **personnel à temps partiel**, la **présence du travailleur sur les chantiers** (matin et /ou après-midi) et les **horaires de travail sur les chantiers** devront **impérativement** être précisés.

La partie **SUVA** concerne la prise en charge de l'assurance accident professionnel (AAP) et l'assurance accident non professionnel (AANP)

A0 : pas obligatoirement soumis à la SUVA (indépendants, membres de conseils d'administration pas occupés dans l'entreprise,...)

A1 : AAP à charge de l'employeur et AANP à charge de l'employé

A2 : AAP et AANP à charge de l'employeur (obligatoire pour les contremaîtres du bâtiment)

A3 : assuré soumis à l'AAP mais non soumis à l'AANP (moins de 8h par semaine auprès du même employeur)

Le **genre d'impôt**, le **barème ajusté** et la **situation du conjoint** sont des champs impératifs pour la détermination du taux d'imposition des impôts. Une erreur peut engendrer des rectifications importantes sur le salaire des employés.

L'**année de naissance des enfants mineurs** (jusqu'à l'année des 18 ans) est un élément exigé par l'administration fiscale. Les déclarations établies en fin d'année peuvent s'en trouver erronées.

Données de paiement du salarié

Les **données de paiement du salarié** sont nécessaires pour les entreprises conventionnelles (paiement des vacances) ou en cas de versement direct. L'**IBAN** est bien évidemment indispensable.

Banque - compte bancaire : Versement du salaire par l'entreprise

DTA - Compte bancaire : Versement du salaire via un fichier adressé à la banque

OPAE - Compte bancaire : Accès direct au compte de l'entreprise par la Caisse

Caisse : Aucune information sur le compte

Prévoyance professionnelle

Pour que la retenue prévoyance du **personnel administratif** ayant souscrit à la **prévoyance professionnelle** auprès de notre Caisse (**PACT**), soit correctement calculée, il est nécessaire de préciser si un 13^{ème} mois est accordé.

Le nombre d'heures mensuelles pour le personnel administratif **horaire** est également une donnée importante au calcul de la prime.

Les entreprises conventionnelles ou ayant souscrits à notre service paie, **qui ne sont pas affiliées à nos Caisses de prévoyance**, doivent mentionner le taux de cotisation ou le montant fixe déterminé par l'institut de prévoyance compétent, afin que la déduction de salaire corresponde à la réalité et que les relevés annuels soient corrects.

Signatures des parties

Pour le personnel engagé à **plein temps** et soumis à la CN du **Gros Œuvre** il est **indispensable** que la présente fiche d'engagement soit **signée par les deux parties**. Dans ce cas et dans ce cas **uniquement**, la fiche d'engagement peut faire office de contrat de travail.

Dans tous les autres cas de figure y compris pour le personnel soumis à la CN du **Second Œuvre**, un **contrat de travail** doit être établi, signé par les parties et remis avant la prise d'emploi. La fiche d'engagement n'étant pas suffisante à elle seule.

Le timbre et la signature de l'entreprise restent indispensables.